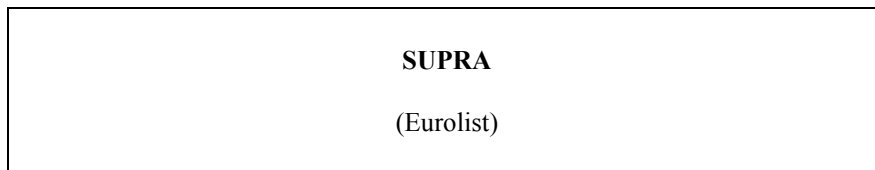


29 juin 2007

Dépôt d'un projet de garantie de cours visant les actions de la société.



Complément à D&I 207C1205 du 27 juin 2007

Le 29 juin 2007, le projet de note établi par SUPRA en réponse au projet de garantie de cours déposé le 27 juin 2007 par Calyon, agissant pour le compte de la société EDEV EnR Réparties (1), a été déposé en application de l'article 231-26 du règlement général.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Innovances Michel Tudel & Associés, représenté par Messieurs Michel Tudel et Michaël Fontaine, mandaté par SUPRA comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de la garantie de cours, en application de l'article 261-1 I et II du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

(1) Contrôlée au plus haut niveau par EDF SA.